

ViArt a.s.b.l.

6, impasse Léon Roger

L-9420 VIANDEN



Veiner KonschTour

Appel aux artistes

Conditions et organisation

ViArt organise chaque année sur la Pentecôte le “Veiner KonschTour”, un évènement multiarts avec des expositions d’art visuel à travers Vianden et alentours.

Les visiteurs peuvent découvrir les expositions dans le cadre d’une randonnée pédestre d’une exposition d’art à une autre.

Contact

Nom: ViArt a.s.b.l.

Adresse : 6, impasse Léon Roger L-9410 Vianden

Téléphone : 00352 621520943 Courriel : viart@viart.lu

Page web: www.viart.lu

Conditions de participation

Peuvent candidater des **artistes professionnels** des divers domaines de l’expression des **arts visuels**, toutes techniques confondues, sans discrimination des tendances et courants esthétiques, pour autant que les œuvres répondent à des exigences de qualité artistique et originalité.

Les artistes doivent **poser leur candidature auprès du comité de ViArt asbl**. La candidature, comprenant un CV artistique et un portfolio est à envoyer à viart@viart.lu avant le 15 février.

www.viart.lu

BGLLLULL

LU11 0030 4327 8101 0000

ViArt a.s.b.l.

6, impasse Léon Roger

L-9420 VIANDEN



Lieux d'exposition

Le point de départ et la pièce centrale du KorschTour se trouve à la **Veiner Kunstgalerie**, où le visiteur peut découvrir une petite œuvre de chaque artiste comme amuse-bouche, et recevoir des informations sur le tour par un responsable engagé par ViArt. ViArt s'occupe de l'accrochage de l'exposition collective à la Veiner Kunstgalerie.

Les différents **lieux d'exposition** changent chaque année et se composent de **locaux communaux et privés** ainsi que d'**ateliers d'art** locaux. Les lieux d'exposition peuvent se trouver **dans des bâtiments ou en plein air**.

Localités participantes: Vianden, Stolzembourg, Roth-an-der-Our (D). Peuvent s'ajouter d'autres localités dans le cas où ils disposent d'un ou plusieurs ateliers et lieux d'exposition. L'ajout ou l'omission de localités est de la compétence du comité de ViArt asbl.

Durée et heures d'ouverture et présence des artistes

Les expositions sont ouvertes au public: **dimanche et lundi de la Pentecôte de 10:00 à 19:00 heures**. **Pendant cette période**, tous les lieux d'exposition doivent être accessibles et **tous les exposants doivent être présents dans leur exposition**.

Exceptionnellement et pour une courte durée limitée (par exemple pour se procurer un repas), l'artiste peut se faire remplacer par un représentant.

Aucune œuvre d'art ne doit, à aucun moment, être laissée sans surveillance. ViArt ne souscrit pas d'assurance pour vos travaux.

Il n'est pas possible de se faire représenter par un remplaçant pendant une journée complète ou pendant toute l'exposition.

www.viart.lu

BGLLULL

LU11 0030 4327 8101 0000

ViArt a.s.b.l.

6, impasse Léon Roger

L-9420 VIANDEN



Calendrier

L'accrochage resp. l'installation des expositions du KonschTour (hors des ateliers privés) aura lieu le **jeudi et le vendredi avant le weekend de la Pentecôte**. Une petite œuvre de chaque participant est à déposer à la Veiner Konstgalerie.

Samedi de la Pentecôte: Organisation du vernissage VIP (visite guidée) pour artistes, sponsors et staff organisateur. Un repas commun (à frais propres des artistes participants) est organisé par ViArt. Les frais du repas sont à payer en avance à Viart asbl.

Dimanche de la Pentecôte: Les expositions sont ouvertes au public de **10:00 à 19:00 heures**. Pendant cette période les artistes doivent être présents sur leur lieux d'exposition. Dimanche soir: un **repas d'artistes** (à frais propres des artistes participants) est organisé par ViArt. Les frais du repas sont à payer en avance à Viart asbl.

Le **décrochage** aura lieu le **lundi de la Pentecôte après 19:00 heures**. **Les exposants s'engagent à exposer leurs œuvres jusqu'au lundi de la Pentecôte à 19:00 heures**.

Accrochage et décrochage

L'artiste doit lui-même venir installer son travail à la date et l'heure convenu avec le comité de ViArt asbl. Il doit par ailleurs fournir lui-même le dispositif et matériel technique adéquat à sa présentation pendant toute la durée de l'exposition.

L'artiste doit **se conformer aux limitations du lieu d'exposition** (par exemple l'interdiction d'enfoncer des clous ou vis dans le mur). Les lieux d'exposition sont à laisser dans un état propre. Des dégâts éventuels sont à signaler à un membre du comité de ViArt asbl.

www.viart.lu

BGLLULL

LU11 0030 4327 8101 0000

ViArt a.s.b.l.

6, impasse Léon Roger

L-9420 VIANDEN



Responsabilité et assurance

Les artistes sont responsables de leurs œuvres durant toute la manifestation, pendant l'installation, le démontage et le transport.

Il incombe à l'artiste d'assurer tous ses biens, y compris les marchandises exposées, contre tous périls et dommages, avec tout abandon de recours contre l'organisateur (ViArt asbl).

Droits d'auteur

ViArt asbl s'engage à respecter les droits moraux de l'artiste sur ses œuvres. Toutefois, ViArt asbl ne se tient pas responsable du piratage éventuel des œuvres qui sont reproduites dans son site Internet.

Les artistes autorisent ViArt asbl à **reproduire les photos de leurs œuvres faits lors du KorschTour à des fins de promotion** de l'événement, sous la ou les formes suivantes : imprimés (brochure, programme, catalogue, magazine, dossier de presse, annonces, cartons d'invitation, affiches, affichettes, etc.), internet, télévision, reportages ...

L'artiste exposant déclare d'avoir les droits d'auteur pour toutes les œuvres présentées par lui sur le KorschTour.

Promotion

ViArt asbl s'engage à promouvoir, à ses frais, l'événement selon son programme habituel de promotion et à fournir aux artistes participants au moins un exemplaire de chaque support de communication.

www.viart.lu

BGLLULL

LU11 0030 4327 8101 0000

